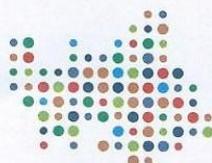




# ACCUEILS DE LOISIRS 2016



**Pévèle  
Carembault**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Les Centres de Loisirs Pévèle Carembault

Une action éducative structurante pour tous les enfants et adolescents du territoire.

La Pévèle Carembault a décidé de prendre la compétence « Animation Jeunesse ». C'est le fruit d'un travail de plus d'un an, en partenariat avec les communes et la Caisse d'Allocations Familiales, qui a mis en perspective l'intérêt d'uniformiser l'action envers les enfants et adolescents.

Ce service se veut juste et équitable. Partout sur notre territoire, il doit être accessible à tous, dans les mêmes conditions. C'est pourquoi le 1<sup>er</sup> travail réalisé a été l'élaboration d'une grille tarifaire unique qui prend en compte le niveau de revenu des familles. Chacun a désormais la possibilité de trouver près de chez lui un mode de garde de qualité pour toutes les périodes de vacances et les mercredis au même prix.

La Pévèle Carembault a pour ambition d'aller plus loin que le simple mode de garde. Notre volonté est de porter une politique jeunesse dynamique et coordonnée à l'échelle de notre nouveau territoire formé de 38 communes.

Le travail partenarial continuera afin de développer harmonieusement et de manière concertée des actions et services pertinents au regard des besoins et des budgets.

Les Accueils de Loisirs sont un espace constructeur du vivre et de l'agir ensemble pour les jeunes générations. C'est dans ce sens que nous comptons poursuivre cette action.

Pour accéder au service animation jeunesse, découvrez son fonctionnement au sein de cette brochure. Les services de la Pévèle Carembault se tiennent à votre écoute pour toute question complémentaire.

Sylvain CLEMENT  
Vice-président  
de la Communauté de communes  
en charge de l'Animation Jeunesse

Jean-Luc DETAVERNIER  
Président  
de la Communauté de communes  
Pévèle Carembault

## Sommaire

- 3 Les accueils de loisirs du territoire
- 4 Fonctionnement
- 5 Politique tarifaire
- 6 Inscription / Facturation
- 7 Et pour les plus grands ?
- 8 Pour garder le contact

# Les accueils de loisirs du territoire



- Accueils du mercredi
- Vacances de Février
- Vacances de Pâques
- Vacances d'Été (Juillet)
- Vacances d'Été (Août)
- Vacances de Toussaint

□ Accueils de loisirs gérés par la commune

## Dates des périodes d'accueils

Février : du 8 au 19 Février 2016

Pâques : du 4 au 15 Avril 2016

Été : du 7 Juillet au 26 Août 2016

Toussaint : la période de vacances sera définie ultérieurement

**Attention ! Pour les vacances de Février et Pâques, certaines communes accueilleront vos enfants une seule semaine.**

Les dates précises et les lieux d'accueils de chaque période seront signalés sur le site [www.jeunesse.pevelecarembault.fr](http://www.jeunesse.pevelecarembault.fr) et seront rappelés lors des permanences d'inscription. (voir p.6)

# **Fonctionnement**

## **Modalités d'accueil**

La Pèvèle Carembault organise à compter du 1er janvier 2016, les accueils de loisirs pour les enfants des communes du territoire, à partir de 3 ans. Ils sont accueillis par des équipes diplômées, dans le centre de votre choix, avec une tarification unique sur l'ensemble des communes.

## **Horaires, Garderie**

Les accueils de loisirs ont lieu du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Pour les parents qui le souhaitent, une garderie est assurée par l'équipe d'animation dès 7h30, et jusqu'à 18h30.

## **Demi-pension**

Un service de restauration est proposé, le midi, pour chaque accueil de loisirs. Lors de l'inscription, le parent définit à la semaine, les jours pour lesquels l'enfant ira à la cantine.

## **Activités, grands jeux, sorties, camping**

Dans chaque structure d'accueil, à chaque période de vacances et le mercredi durant l'année scolaire, un programme d'activités variées est proposé. Chaque Directeur et son équipe proposeront un projet d'animation spécifique à chaque lieu d'accueil.

## **Modalités d'inscription**

Les inscriptions aux accueils de loisirs sans hébergement, à la cantine et à la garderie se font auprès du Directeur de l'accueil de loisirs, lors de permanences mises en place à cet effet.

Lors de cette rencontre avec la Direction, le parent doit se munir de son Quotient Familial, remplir une fiche de renseignements et une fiche sanitaire. Ces éléments permettent de créer un « Dossier Famille » intégré à une base de données numérique, accessible à l'ensemble des Directeurs du territoire.



## Politique tarifaire

**Pour les petites vacances et les vacances d'été**, les inscriptions à l'accueil de loisirs se font pour une durée d'une semaine minimum (hors jours fériés).

Quotients familiaux	1 journée Centre	Cantine	Garderie matin ou soir	Journée Camping
De 0 à 369	1,20 €	1,50 €	0,50 €	7,20 €
De 370 à 499	2,20 €	1,50 €	0,50 €	8,20 €
De 500 à 700	3,20 €	1,50 €	0,50 €	9,20 €
De 701 à 873	4,10 €	1,50 €	1 €	11,10 €
De 874 à 1073	5,70 €	2 €	1 €	13,70 €
De 1074 à 1273	6,40 €	2,50 €	1 €	15,40 €
De 1274 à 1473	7,20 €	2,80 €	1 €	16,80 €
1474 et +	8,40 €	2,80 €	1 €	18 €

**Pour les mercredis (hors vacances scolaires)**, les inscriptions se font par session (entre chaque vacances scolaires). Vous pouvez inscrire votre enfant à la journée ou à la demi journée.

Mercredi	De 0 à 369	De 370 à 499	De 500 à 700	De 701 à 873	De 874 à 1073	De 1074 à 1273	De 1274 à 1473	1474 et +
1/2 journée	0,60 €	1,10 €	1,60 €	2,05 €	2,85 €	3,20 €	3,60 €	4,20 €
1 journée	1,20 €	2,20 €	3,20 €	4,10 €	5,70 €	6,40 €	7,20 €	8,40 €

## Extérieurs au territoire

Si vous n'habitez pas le territoire, vous pouvez inscrire votre enfant aux accueils de loisirs, sur la base d'une tarification majorée de 40%. Néanmoins, une tarification non-majorée sera appliquée pour les cas suivants, sur présentation de :

- livret de famille (si les grands-parents de l'enfant résident sur le territoire)
- attestation employeur (si le parent de l'enfant est salarié sur le territoire)
- certificat de scolarité (si l'enfant est scolarisé sur le territoire)



# Inscription / Facturation

## Permanences

Des permanences d'inscription sont organisées, pour les parents, avec l'équipe de Direction. Celles-ci permettent :

- de créer un Dossier Famille (pour toute nouvelle inscription)
- d'inscrire son enfant aux activités
- de présenter son justificatif de Quotient Familial,
- de signer les documents relatifs à l'inscription (acte d'engagement, fiche sanitaire),
- d'échanger avec les différentes équipes sur le projet d'animation.

## Facturation

Le paiement des factures se fait **après la période d'accueil**. Vous recevrez les factures à domicile, par voie postale.

## Moyens de paiement

Pour effectuer le règlement des prestations (accueils de loisirs, cantine, garderie, camping...) les moyens de paiement possibles sont :

Via le site [www.jeunesse.pevelecarembault.fr](http://www.jeunesse.pevelecarembault.fr) :

- le prélèvement automatique
- le paiement par CB

Auprès du Trésor Public :

- le chèque bancaire, ANCV ou CESU
- le règlement en espèces

### A noter !

Les **dates** et les **permanences** d'inscription seront communiquées sur le site internet [www.jeunesse.pevelecarembault.fr](http://www.jeunesse.pevelecarembault.fr)  
Vous pourrez également obtenir ces informations **auprès de votre mairie**.



## Et pour les plus grands ?

La Pévèle Carembault poursuit sa politique envers les adolescents et organise, dans certaines communes de son territoire, des **Accueils Jeunes** et **Accueils de Loisirs** pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans.

Retrouvez toutes les informations sur  
<http://jeunesse.pevelecarembault.fr>

### **Accueils Jeunes (14-17 ans)**

Ils se déroulent, dans certaines communes du territoire, les mercredi et samedi après-midis, et certaines soirées en semaine, **hors vacances scolaires**.

Les jeunes sont encadrés par des animateurs diplômés et peuvent profiter de nombreuses activités (culturelles, sportives, sorties...). Les Accueils Jeunes sont également des lieux d'échanges, d'écoute et de rencontres...

### **Accueils de Loisirs (12-17 ans)**

Ils se déroulent, dans certaines communes du territoire, **durant les vacances scolaires**. Un programme composé d'activités à la carte est proposé aux jeunes (sorties, ateliers, activités sportives et mini-séjours l'été).

 Pour toute question relative aux modalités d'inscription, d'adhésion, de tarification et de facturation,

Contactez :

Le Référent Accueils Jeunes et de Loisirs

Tél. : 03 28 76 99 76

Mail : [ados@pevelecarembault.fr](mailto:ados@pevelecarembault.fr)



# Pour garder le contact

## Coordonnées

Service Animation Jeunesse  
Pévèle Carembault

Antenne de Templeuve  
85, rue de Roubaix - BP 18  
59242 TEMPLEUVE

Tél. : 03 28 76 99 76

Mail : [jeunesse@pevelecarembault.fr](mailto:jeunesse@pevelecarembault.fr)

## Horaires d'ouverture des bureaux

Du lundi au vendredi :  
8h30-12h et 13h30-17h30

